Publié le 14 septembre 2018

RGPD : tout ce que vous souhaitez savoir !

La Fédération organise une journée d'information le 4 octobre sur l'entrée en application du règlement général sur la protection des données (RGPD) avec la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil), à laquelle vous pourrez poser toute vos questions.

Pour mémoire, le règlement impose ainsi à toutes les Entreprises publiques locales, leurs filiales et leurs GIE ou GE une mise en conformité des données personnelles. Par données personnelles, on entend toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (par un nom, un numéro, une donnée de localisation, une donnée de connexion…).

Lire aussi

RGPD : comment se mettre en conformité ?

Sont donc concernées les données personnelles des salariés, des acheteurs, des fournisseurs, des clients, etc. Il concerne également les sous-traitants des Epl : hébergeurs, intégrateurs de logiciels, agences de communication, etc. *Comment être en conformité ? Quel est le plan d'actions à mener ? Comment traiter les données des salariés ? Comment informer ses clients et prestataires ?*

Pour y répondre, la Fédération des Epl organise une journée d'informations et d'échanges sur les défis de la protection des données à destination des Epl le 4 octobre avec la présence de la Cnil, du cabinet Seban & Associés, le groupe Référence et le cabinet Wavestone.

Programme & inscriptions

Les Epl et les nouveaux défis de la protection des données
Epl Expertise
Jeudi 4 octobre 2018
16 place du Général-Catroux (Ipsec)
75017 Paris